



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2020-08**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 16 mars 2020, a adopté le règlement 2020-08, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 671-Cb l'usage *Serrurier*.

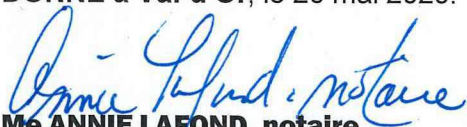
Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 18 mars 2020, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 19 mars 2020.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 19 mars 2020, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 20 mai 2020.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière